

# RÉFORME DU PERMIS DE CONDUIRE B

Depuis ce 1<sup>er</sup> juillet, la réforme du permis de conduire « B » entre dans sa 2e phase avec des changements importants au niveau du permis pratique (apprentissage et examens). De nouvelles filières ont vu le jour ainsi que la possibilité de passer de l'une à l'autre, sous conditions.

Par ailleurs, le test de perception des risques vient également s'ajouter comme condition pour pouvoir présenter l'examen pratique. De plus, un certificat d'aptitude à la conduite est maintenant demandé pour l'apprentissage à la conduite seul.

Une nouvelle plateforme [www.monpermisdeconduire.be](http://www.monpermisdeconduire.be) sera mise en ligne dès le 1er juillet. Outre des informations sur les examens théoriques et le permis pratique, cette plateforme offrira un accès aux outils suivants :

- le road-book téléchargeable en PDF qui permettra aux candidats d'enregistrer leurs progrès pendant le stage de conduire (points d'attention, kilomètres parcourus, ...)
- un module d'e-learning pour le rendez-vous pédagogique à suivre par les candidats qui choisissent la filière libre ainsi que par leurs guides ;
- un localisateur permettra de trouver le centre d'examen le plus proche.
- 

Vous trouverez toutes les informations utiles sur :

- [www.monpermisdeconduire.be](http://www.monpermisdeconduire.be)
- la page facebook de Wallonie Mobilité
- Téléphone francophone : 1718
- formulaire de contact : <http://www.wallonie.be/fr/nous-contacter-par-mail>